



ARRÊTÉ DU MAIRE AT 29/26

AUTORISANT LE STATIONNEMENT POUR UN DÉMÉNAGEMENT PLACE EMILE ALBET

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller Départemental,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et suivants,

CONSIDERANT la demande de la société déménagement Nespoulous, pour une autorisation de stationner pour un déménagement.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et d'assurer la sécurité lors de ce déménagement.

- ARRÊTÉ -

Article 1 : L'entreprise Déménagement Nespoulous est autorisée à effectuer un déménagement le jeudi 29 janvier, le mardi 3 février et le jeudi 5 février 2026.

Article 2 : Pour permettre ce déménagement :

- le stationnement place Emile Albet sera interdit et réservé pour les véhicules de location le jeudi 29 janvier de 13h00 à 18h00, le mardi 3 février de 8h00 à 18h00 et le jeudi 5 février 2026 de 8h00 à 18h00.

Article 3 : La circulation ne sera pas perturbée.

Article 4 : En cas de nécessité de service public l'espace occupé devra être immédiatement libéré par le demandeur.

Article 5 : L'espace occupé devra être restitué dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

Article 6 : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le délai de deux mois à compter de sa publication et à défaut devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 8 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUERY, le 26 janvier 2026
Le Maire,
David DONNEZ

Publié le :

Mairie - 81160 SAINT-JUÉRY - 05.63.76.07.00.
Site Internet : www.ville-saint-juery.fr - e-mail : accueil@ville-saint-juery.fr

